



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
11 mars 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2009**

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de document de programme de pays pour l'Arménie  
(2010-2015)**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-5	2
II. Coopération antérieure et leçons tirées .....	6-11	3
III. Programme proposé. ....	12-16	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	17-19	8
Annexe		
Cadre des résultats et des ressources pour l'Arménie (2010-2015) .....		9



## I. Analyse de la situation

1. Depuis le milieu des années 1990, la politique économique de l'Arménie a été fondée sur des réformes axées sur le marché et des cadres de stabilité macroéconomique. Les réformes ont abouti à un taux de croissance annuelle moyen de 12 % en 2001-2007. Toutefois, la croissance continue de reposer sur une base étroite, les exportations étant concentrées sur un petit nombre de produits. Les faiblesses qui caractérisent le milieu des activités économiques sont autant d'obstacles aux petites et moyennes entreprises. L'économie ne prend pas suffisamment avantage des connaissances et des innovations. Les efforts de réduction de la pauvreté ont misé sur les transferts budgétaires et les envois de fonds privés, ce qui a eu pour résultat un chômage qui touche un cinquième de la main-d'œuvre, avec des taux particulièrement élevés à l'extérieur de la capitale. Les disparités économiques régionales sont prononcées et le revenu par habitant était en moyenne de 2 100 dollars en 2007.

2. Les inégalités et la pauvreté touchent particulièrement les groupes vulnérables. Les résidents des petites agglomérations sont les plus affectés et pour ce groupe la réduction de la pauvreté a été plus lente que pour d'autres. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus vulnérables et pour 5,6 % d'entre eux le niveau de consommation alimentaire énergétique est inférieur au niveau minimum; la réduction de la pauvreté a été lente pour ce groupe d'âge. Les personnes âgées, les migrants et les réfugiés ont peu bénéficié de la croissance économique et dans bien des cas n'ont pas accès aux services sociaux de base.

3. Le taux élevé de chômage et la distribution inégale de la fortune ont entraîné un mécontentement social mais la faiblesse de la gouvernance est également à blâmer. Selon « l'indice d'ambiance de la gouvernance » de la Banque mondiale, la gouvernance s'est améliorée dans l'ensemble du pays. Toutefois, les indicateurs de responsabilité, de légalité, de corruption et de liberté des médias sont moins favorables. Il est nécessaire que des mesures soient adoptées afin de réduire la corruption, d'améliorer les services publics et d'accroître le respect des droits de l'homme et des droits politiques afin d'assurer un développement viable dans le pays.

4. Les changements climatiques présentent pour l'Arménie un danger élevé, du fait que l'on prédit une réduction des précipitations, une hausse des températures et des événements plus extrêmes. L'augmentation de l'activité économique a exercé des pressions sur les ressources naturelles du pays. La préservation des terres et de la biodiversité sont autant de défis. Le déboisement et l'exploitation forestière illégale persistent à la suite de la faiblesse des mesures visant à veiller à l'application de la loi. La gestion inadéquate des déchets présente un danger pour la santé publique et l'environnement. Les déchets radioactifs provenant de l'usine de production d'énergie nucléaire de Metzamor sont également un sujet de préoccupation du fait qu'il n'existe aucun plan visant à arrêter son fonctionnement et à construire une autre installation. Il est indispensable d'améliorer la gestion des ressources en eau étant donné que la croissance de la demande et les changements climatiques réduisent les approvisionnements en eau. La volatilité climatique accroît la nécessité urgente d'investir dans la préparation pour affronter les désastres afin de réduire la vulnérabilité et promouvoir l'adaptation.

5. Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a mis à jour le document de stratégie de la réduction de la pauvreté adopté en 2003. La nouvelle stratégie de développement soutenable (PRSP-2), préparée en 2008 contient cinq priorités :

a) Assurer une croissance économique soutenable en misant sur la concurrence, l'innovation et l'égalité des chances pour tous, et réduire les disparités de revenu;

b) Établir une gouvernance publique efficace et poursuivre la lutte contre la corruption;

c) Promouvoir l'éducation, améliorer sa qualité et accroître l'accès des groupes désavantagés, avec une attention spéciale à l'enseignement supérieur, à l'enseignement technique, à la formation pédagogique et préscolaire. Les dépenses dans le domaine de l'éducation devront atteindre 3,5 % du produit intérieur brut en 2012;

d) Promouvoir l'égalité dans le développement régional grâce à une réforme administrative territoriale, accompagnée d'une augmentation des budgets consacrés aux communautés et de l'accès aux services publics;

e) Renforcer le système de sécurité sociale et développer les programmes sociaux, en mettant l'accent sur les soins de santé et les pensions. Les dépenses consacrées à la sécurité sociale devraient atteindre 6,2 % du produit intérieur brut en 2012 et les dépenses affectées à la santé 2,2 %.

## II. Coopération antérieure et leçons tirées

6. Au cours de la mise en œuvre du programme de pays précédent, la création de postes de directeurs nationaux au niveau de ministres adjoints chargés d'assurer l'encadrement général et la coordination des projets et programmes PNUD, a entraîné un niveau accru de participation. Le fait d'attribuer à ces postes le niveau le plus élevé de la fonction publique a permis d'assurer la conformité avec les priorités et politiques nationales en matière de développement. La fragmentation et l'utilisation des ressources ont pu ainsi être évitées et le programme a été simplifié à des fins de cohérence et de concentration sur les deux priorités les plus importantes en matière de développement pour la période : assurer la participation et remédier aux inégalités. De nouveaux efforts seront nécessaires pendant la période 2010-2015 afin d'inclure les défis que présente le changement climatique dans toutes les mesures de planification et de détermination de la politique à suivre en matière de développement et de poursuivre l'inclusion des questions ayant trait aux sexes dans les principales activités. Les efforts déployés pour promouvoir les droits de l'homme et renforcer le bureau chargé de protéger les droits de l'homme ont donné de bons résultats, et ont ainsi formé une base solide en vue de l'intégration d'une approche fondée sur les droits dans tous les programmes du PNUD au cours du prochain cycle.

7. *Gouvernance démocratique.* Les interventions du PNUD dans ce domaine visaient à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, y compris la lutte contre le trafic de la drogue et la traite des êtres humains et la lutte contre la corruption. La capacité du bureau de protection des droits de l'homme a été renforcée et un centre de tolérance a été créé. Des enquêtes et des études de base sur les droits de l'homme et l'éducation dans ce domaine (y compris la tolérance) ont révélé diverses

faiblesses. Le deuxième plan d'action national de lutte contre le trafic de la drogue et la traite recommandait des évaluations des cadres, politiques et capacités institutionnels visant à fournir une réponse institutionnelle adéquate; la législation en matière de drogue a été améliorée et harmonisée. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, les victimes de la traite continuent d'être stigmatisées. Le degré de compatibilité entre la législation et procédures nationales et les critères de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été analysé. Les recommandations présentées dans cette analyse ont été incorporées dans la stratégie et les documents de lutte contre la corruption et de politique générale au niveau national.

8. *Gouvernance socio-économique.* Dans ce domaine, les activités ont abouti à une modification institutionnelle, systémique et de comportement dans certains secteurs. La notion de développement de l'être humain a été appuyée et intégrée dans les stratégies nationales, notamment le PRSP-2. Le principal effort a été déployé au niveau local, tout en maintenant les liens verticaux avec les prises de décision au niveau national. L'autogouvernance et le développement économique au niveau local ont offert les meilleures possibilités de remédier à la pauvreté et aux disparités régionales et d'améliorer l'engagement civil et la participation des populations. La création d'un corps de fonctionnaires municipaux professionnels, ayant reçu une bonne formation et étant légalement protégés a permis d'améliorer la prestation de services de base dans les communautés. L'introduction d'une planification stratégique et d'un budget d'exécution au niveau municipal a permis d'établir un point d'impact et un mécanisme efficaces permettant d'améliorer les capacités des fonctionnaires élus et d'assurer la transparence et la responsabilité dans la prestation des services publics. Le PNUD a contribué à rétablir l'infrastructure sociale et économique et à produire un revenu soutenable dans plus de 150 communautés rurales et urbaines en utilisant des modèles de participation fondés sur la communauté. Le PNUD a favorisé les petites et moyennes entreprises en fournissant des services commerciaux de haute qualité, en introduisant de nouveaux mécanismes de financement et en renforçant leur capacité. Les investissements acheminés par l'entremise de partenariats entre secteur privé et secteur public ont amélioré les services publics communautaires. En outre, le PNUD a collaboré avec des partenaires dispersés à travers le monde pour établir des projets pilotes créateurs de revenus et réorganiser l'infrastructure sociale et économique..

9. *Gouvernance environnementale.* Les activités du PNUD ont contribué à la mise au point de cadres de réglementation du développement en vue de renforcer la gestion de l'environnement pour assurer des pratiques de développement viable. Des documents de politique générale, des études analytiques, des recommandations et des activités pilotes ont été créés et réalisés pour : a) améliorer les cadres législatifs en vue d'assurer l'efficacité énergétique; b) introduire des technologies d'énergie renouvelable; c) remettre en état les systèmes municipaux d'approvisionnement thermique et les réseaux d'approvisionnement en eau; d) accroître la capacité nationale afin de satisfaire aux engagements mondiaux concernant les changements climatiques; et e) préparer des programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs vulnérables et introduire des mesures visant à y faire face dans les activités de développement au niveau national. Le PNUD a aidé le Gouvernement à mettre à jour la politique nationale en matière d'environnement pour en faire une tribune en vue de créer des politiques et programmes et d'établir la coordination pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les

objectifs du PRSP-2, en intégrant la notion d'un développement soutenable dans les plans nationaux. Le nouveau plan d'action national en matière d'environnement établit des liens entre les problèmes d'environnement et les défis sectoriels (tels que la santé, le secteur industriel, l'éducation et l'agriculture). En outre, un plan d'action local a été élaboré et a été mis en œuvre afin de renforcer l'aptitude des communautés pilotes à résoudre les problèmes locaux en matière d'environnement et réduire les menaces à la santé, à l'écosystème et à l'économie..

10. *Domaines croisés.* Le PNUD a contribué aux efforts déployés dans plusieurs domaines croisés :

a) Dans le domaine du *VIH/SIDA*, le PNUD a collaboré avec des partenaires afin de faciliter les réponses multisectorielles. Des cadres législatifs et en matière de politique générale ont été introduits; un système de prévention a été mis en place dans les pénitenciers; les unités de police, les groupes militaires et les groupes à risque ont participé aux activités de prévention. Le PNUD a utilisé le processus du PRSP-2 afin d'accroître dans le public la prise de conscience à l'égard du VIH/SIDA et pour introduire les questions ayant trait au VIH/SIDA dans ce document de politique stratégique.

b) En matière de *gestion des désastres*, le PNUD a lancé un programme de renforcement des capacités afin de renforcer le système national de préparation et de réduction des risques. Il a guidé le module de gestion des risques au niveau local dans la région de Ararat et renforcé la capacité de gestion de l'information du Service de Secours Arménien. Le PNUD a encouragé les activités de prise de conscience de la population en matière de réduction des risques de désastre au niveau national, a contribué à répandre une culture de prévention des désastres et a promu l'introduction de la réduction des risques de désastre dans d'autres pratiques en matière de développement. Il a contribué aux efforts de préparation et de riposte de l'équipe de pays des Nations Unies, a maintenu l'équipe de gestion des désastres et a assuré la planification des dispositions d'intervention entre organisations.

c) Dans le domaine des *changements climatiques*, le PNUD a entrepris plusieurs activités pilotes en matière de planification de l'adaptation aux niveaux communautaire, régional et national. Ces activités ont inclus la protection contre les variations de climat dans la communauté de Lusadzor ainsi que plusieurs évaluations des effets des changements climatiques. L'Arménie est ainsi devenue l'un des pays les plus avancés de la région s'agissant d'identifier et d'intégrer les préoccupations ayant trait aux changements climatiques dans la planification du développement.

d) En ce qui concerne les *sexes*, le PNUD a appuyé la mise en œuvre du plan d'action national pour la promotion des femmes en renforçant les capacités des institutions publiques. Une analyse approfondie de la législation du point de vue des sexes a abouti à la préparation d'un projet de loi sur l'égalité des droits et des chances et des campagnes visant à éveiller la prise de conscience de la population à travers le pays se sont employées à lutter contre les stéréotypes. De tels efforts ont amené le Gouvernement à considérer l'égalité des sexes comme une priorité dans son programme 2008-2012.

11. *Principales leçons.* Afin d'obtenir les meilleurs résultats dans le prochain programme de pays, l'expérience suggère que le PNUD devrait continuer à simplifier ses activités afin d'optimiser les faibles ressources du pays. Il devrait

concentrer l'effort sur des domaines stratégiques tels que les droits de l'homme, les changements climatiques, la responsabilité sociale des entreprises et l'engagement du secteur privé et se préparer à appuyer les efforts de renforcement de la confiance, étant donné que les relations avec les pays voisins ne sauraient manquer de s'améliorer. La mobilisation des ressources restera un défi majeur et il conviendra de renforcer et d'élargir le partenariat avec la diaspora et la Commission européenne.

### III. Programme proposé

12. Le nouveau programme de pays a été mis au point sous l'égide du Gouvernement, en consultation étroite avec la société civile et les partenaires au développement. Pendant la préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF), six groupes de travail ayant chacun à leur tête un représentant du Gouvernement et un représentant des Nations Unies et incluant une vaste gamme de partenaires, ont tenu des réunions visant à mettre au point des stratégies pour chaque domaine de coopération. Après l'achèvement de l'UNDAF, les groupes ont continué de tenir des réunions pour mettre au point le programme de pays du PNUD et assurer la synchronisation entre l'UNDAF et les activités du PNUD. Le PNUD fournira son appui aux quatre objectifs de l'UNDAF en concentrant son attention sur quatre priorités nationales : a) assurer l'accès à des possibilités économiques améliorées; b) accroître la capacité de la population à participer et à exercer ses droits et responsabilités et la capacité du Gouvernement à remplir ses obligations; c) assurer l'accès à des services sociaux de haut niveau et d) améliorer la gestion des ressources naturelles.

13. *Gouvernance économique et sociale.* Le PNUD contribuera à réaliser quatre objectifs :

a) Aider à réduire les disparités entre les régions et les groupes socio-économiques, établir des pratiques de création de revenu diversifiées dans les communautés, renforcer les cadres et mécanismes de réglementation afin de revitaliser les petites et moyennes entreprises.

b) Accroître l'accès des groupes vulnérables aux possibilités économiques, fournir un enseignement technique, une formation et des initiatives d'enseignement à vie axés sur le marché à des groupes-cibles de bénéficiaires, mettre au point des politiques et pratiques concernant les partenariats publics-privés et la responsabilité sociale des entreprises afin de promouvoir l'engagement du secteur privé.

c) Renforcer les systèmes nationaux de collecte des données et d'établissement de rapports y afférents et assurer le suivi du développement des ressources humaines. Les capacités des institutions nationales et locales seront renforcées s'agissant de réunir, mettre à jour et analyser les données socio-économiques en vue d'établir des principes directeurs fondés sur les faits.

d) Renforcer les capacités et mécanismes institutionnels pour faire face aux besoins des groupes vulnérables, renforcer les institutions gouvernementales afin d'élaborer et de mettre en œuvre des services et politiques de protection sociale.

14. *Gouvernance démocratique.* Le PNUD contribuera à la réalisation de trois objectifs :

a) Améliorer les structures et mécanismes à divers niveaux afin d'assurer la réalisation progressive des droits de l'homme, élargir l'appui au bureau pour la défense des droits de l'homme, promouvoir une approche fondée sur les droits conforme aux engagements internationaux, aider les institutions publiques à faire face aux engagements internationaux de lutte contre la corruption, accroître la capacité de gérer les frontières, lutter contre la traite et protéger les droits des migrants, formuler et mettre en œuvre des politiques nationales visant à protéger les droits des femmes et promouvoir leur participation aux prises de décision, renforcer les organisations de protection de l'enfance afin de protéger les enfants et d'appliquer les termes de la Convention sur les droits de l'enfant.

b) Accroître la capacité des autorités locales s'agissant d'assurer la transparence, la responsabilité et l'inclusion, renforcer les cadres juridiques et institutionnels afin de promouvoir la décentralisation, accroître la capacité des organismes locaux autonomes, des fonctionnaires municipaux et des autorités régionales dans les communautés cibles.

c) Aider les communautés et les populations à obtenir la capacité d'affirmer leurs droits et de participer aux prises de décision, renforcer les mécanismes de participation visant la mise au point, l'application et le suivi de politiques et programmes stratégiques aux niveaux national, régional et local, accroître l'accès de la population à l'information, améliorer la capacité des médias, introduire les droits de l'homme dans les programmes d'enseignement de type scolaire et non scolaire, promouvoir la prise de conscience de la tolérance et accroître l'aptitude des populations à suivre l'application des politiques et programmes. En ce qui concerne les relations avec les pays voisins, le PNUD sera prêt à promouvoir le renforcement de la confiance et le dialogue dans la coopération avec les partenaires locaux et internationaux.

15. *Gouvernance environnementale.* Le PNUD contribuera à la réalisation de deux objectifs :

a) S'efforcer de s'adapter et de remédier aux changements climatiques et gestion des ressources naturelles; mise au point et introduction de principes d'action afin de garantir la préservation et l'utilisation soutenable des ressources nationales aux niveaux national et local, y compris l'adaptation aux changements climatiques et les mesures propres à y remédier; assurer la mise en œuvre des politiques nationales ayant trait à l'environnement et la réalisation des obligations internationales; mettre au point des politiques et pratiques dans le domaine de technologies saines sur le plan de l'environnement et efficaces dans le domaine énergétique; promouvoir l'application du Mécanisme de développement non polluant de la Convention-cadre sur les changements climatiques; fournir une aide aux négociations relatives aux mécanismes financiers post-Kyoto.

b) Renforcer les capacités nationales de gestion des risques de désastre; améliorer la capacité nationale en matière de prévention de crises, de rétablissement et de gestion des risques de désastres; identifier les risques liés au climat, évaluer les conséquences économiques des changements climatiques, l'inclusion des mesures d'adaptation et d'allègement des effets dans les politiques nationales et locales, et appui aux mécanismes de suivi et d'établissement de coordonnées afin d'améliorer les systèmes de prévision météorologique avancée. Le PNUD poursuit quatre objectifs dans ce domaine.

16. Reconnaissant la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans tous les aspects de ses travaux, le PNUD utilisera une approche fondée sur ces droits. Dans chaque domaine de coopération, le PNUD mettra en œuvre des programmes visant à : a) aider le Gouvernement, en tant que principal responsable, à protéger les droits de la population; b) créer un environnement favorable aux droits de l'homme; c) renforcer la capacité de la population à exercer ses droits. Des experts internationaux et locaux seront identifiés pour le programme. Le PNUD fera appel à son réseau mondial pour assurer que des pratiques de pointe pertinentes soient utilisées dans la réalisation du programme. Le PNUD synchronisera les domaines de coopération afin d'assurer un effet maximal et, en tant que de besoin, appliquera les leçons apprises dans un domaine à d'autres.

#### **IV. Gestion, Suivi et évaluation de programme**

17. *Gestion du programme.* Le PNUD utilisera l'exécution au niveau national comme principal modalité pour la gestion des programmes. À des fins d'efficacité, le bureau de pays continuera de fournir un soutien opérationnel aux organes nationaux d'exécution et des plans annuels de travail seront mis au point sur la base du programme de pays et de l'UNDAF. Afin de réaliser les objectifs de mobilisation des ressources, une stratégie globale sera adoptée qui aura pour but d'assurer que le Gouvernement assumera une partie des coûts et de générer le soutien de donateurs. Afin d'assurer la gestion efficace du programme et la mobilisation des ressources, la capacité du PNUD à établir des partenariats et à gérer directement les services fournis sera considérablement renforcée.

18. *Suivi et évaluation.* Afin d'assurer l'efficacité du programme du PNUD, le système de suivi et d'évaluation établi au cours du cycle de programme précédent sera maintenu et amélioré. Le système comprend : a) un examen annuel du programme par des comités d'analyse des résultats; b) la préparation annuelle d'un rapport comparant les résultats aux objectifs; c) un examen annuel du document de programme de pays et du cadre d'indicateurs du plan d'action; d) la mise au point d'un rapport et examen à mi-parcours; et e) un suivi permanent des résultats. Un examen en fin de cycle du programme de pays sera réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'UNDAF, un cadre d'indicateurs sera mis au point sur la base du cadre de suivi et d'évaluation de l'UNDAF; et un plan d'évaluation sera établi en fonction du calendrier de suivi et d'évaluation de l'UNDAF. Le PNUD collaborera avec des groupes de l'UNDAF analysant les résultats en tant que de besoin et contribuera à établir des rapports de comparaison avec les résultats de l'UNDAF.

19. Le PNUD collaborera avec le Bureau de coordination du coordonnateur résident et avec le comité directeur et les groupes analysant les résultats de l'UNDAF afin de mettre à jour le plan de suivi et d'évaluation et de synchroniser les plans avec d'autres organisations et avec le système de suivi social national sur une base annuelle. Au minimum, trois évaluations décentralisées des résultats couvrant les domaines clés de coopération seront réalisées et serviront de données pour l'évaluation de l'UNDAF.

## Annexe

### Cadre de résultats et de ressources pour l'Arménie (2010-2015)

**Priorité nationale 1) :** Accès à des services sociaux et amélioration des possibilités économiques, conformément aux principes d'un développement viable.

**Initiative I UNDAF :** Une croissance inclusive et soutenable est favorisée par la réduction des disparités et l'élargissement des possibilités économiques et sociales pour les groupes vulnérables.

Élément du programme	Résultats du programme de pays, y compris indicateurs, données de base et objectifs	Résultats du programme de pays	Indicateurs, données et objectifs concernant les résultats	Indication des ressources
<b>Élimination de la pauvreté et réalisation des objectifs de développement internationaux, y compris les OMD (Plan stratégique 2008-2011, domaine cible 1.</b>	<b>RÉSULTATS 1.1</b> Politiques, stratégies et programmes nationaux visant à réduire les disparités entre régions et groupes vulnérables spécifiques. <b>Ind.</b> : % de diminution du coefficient de Gini <b>B</b> : Coefficient Gini de concentration des revenus, % - 0,37 en 2008 <b>T</b> : Diminution du coefficient GINI jusqu'à 0,31 %	<b>RÉSULTATS 1.1.1</b> Capacités nationales et locales d'établir et de mettre en œuvre des pratiques novatrices/diversifiées de création de revenu renforcées	<b>Ind.</b> : Nombre de nouveaux programmes créateurs de revenu introduits <b>B</b> : À partir de 2008 nouveaux programmes créateurs de revenu : financement des fonds propres, leasing de deuxième rang, garantie des prêts, mis au point et introduits par le PNUD <b>T</b> : Introduction d'au moins deux nouveaux programmes	Régulières 1 200 000 Autres 2 000 000
		<b>RÉSULTATS 1.1.2</b> Introduction de cadres et de mécanismes de politiques visant à établir une économie fondée sur les connaissances.	<b>Ind.</b> : Nombre d'entreprises créées dans les parcs technologiques <b>B</b> : Notion de parcs technologiques mise au point par le PNUD <b>T</b> : Création d'au moins un parc technologique	Régulières 200 000 Autres 300 000
		<b>RÉSULTATS 1.1.3</b> Renforcement du cadre et de mécanismes de réglementation pour permettre un environnement capable de revitaliser les PME.	<b>Ind.</b> : Nombre d'entreprises nouvellement créées <b>B</b> : Formation de 409 chefs d'entreprises, enregistrement de 90 entreprises (2006-09) <b>T</b> : Création de plus de 150 nouvelles entreprises	Régulières 1 000 000 Autres 1 200 000

<p><b>RÉSULTATS 1.2</b> Les groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès aux possibilités économiques dans les régions</p> <p><b>Ind.</b> : % diminution du taux de chômage chez les femmes/les jeunes</p> <p><b>B</b> : Niveau réel de chômage 28,4 %. Le niveau de chômage pour le groupe d'âge 16-24 ans est plus du double : 57,6 %.</p> <p>Taux de chômage le plus élevé enregistré à Kotayk – 38,5 %, Shirak – 35, 6 % et Lori – 34,1 % marzes</p> <p><b>T</b> : Diminution d'au moins 5 % du taux de chômage pour les femmes et les jeunes</p>	<p><b>RÉSULTATS 1.2.1</b> Enseignement et formation technique (EFT) et programmes d'enseignement à vie fournissent les aptitudes et les connaissances nécessaires pour satisfaire les demandes du marché du travail .</p> <hr/> <p><b>RÉSULTATS 1.2.2</b> Des partenariats privés/publics (PPP) sont créés dans les zones cibles pour fournir d'autres moyens d'existence et la prestation de services est améliorée</p>	<p><b>Ind.</b> : % d'augmentation de l'inscription au système EFT par sexe et par région (marzes)</p> <p><b>B</b> : Taux brut d'inscription dans le système EFT 25 %</p> <p><b>T</b> : Augmentation du taux d'inscription brut dans le système EFT de 5 %.</p> <hr/> <p><b>Ind.</b> : Nombre d'entreprises participant aux PPP</p> <p><b>B</b> : La notion de PPP est créé avec l'appui du PNUD et approuvée par le Gouvernement en 2008</p> <p><b>T</b> : Environ 10 PPP sont créés avec l'appui du système des Nations Unies</p>	<p>Régulières 500 000 Autres 2 500 000</p> <hr/> <p>Régulières 500 000 Autres 1 500 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 1.3</b> Renforcement de la collecte nationale de données, de l'établissement de rapports et des systèmes de suivi concernant le développement humain (DH)</p> <p><b>Ind.</b> : Amélioration du système national de collecte et d'analyses de données</p> <p><b>B</b> : Publication du deuxième rapport national OMD. Introduction de DevInfo</p> <p><b>T</b> : « DevInfo est utilisé par les autorités nationales à tous les niveaux</p>	<p><b>RÉSULTATS 1.3.1</b> Renforcement des capacités des institutions nationales et locales concernant la collecte, la mise à jour, l'analyse et la gestion des données socio-économiques désagrégées par sexe et âge afin d'informer l'analyse et les prises de décisions fondées sur les faits</p>	<p><b>Ind.</b> : Introduction de DevInfo au niveau régional</p> <p><b>B</b> : Introduction de DevInfo dans la région de Gegharkunik</p> <p><b>T</b> : Introduction de DevInfo dans au moins trois autres régions</p>	<p>Régulières 50 000 Autres 550 000</p>

**Priorité nationale 2) :** Amélioration de la capacité des populations à participer, exercer leurs droits et assumer leurs responsabilités et celle des institutions gouvernementales à remplir leurs obligations

**Initiative 2 UNDAF :** La gouvernance démocratique est renforcée grâce à l'amélioration de la responsabilité, à la promotion du développement institutionnel et du développement des capacités et à l'élargissement de la participation des populations

<b>Gouvernance démocratique</b> (Plan stratégique 2008-2011, zone ciblée 2).	<b>RÉSULTATS 2.1</b> Amélioration des structures et mécanismes aux niveaux centralisé et décentralisé afin d'assurer la réalisation progressive des droits de l'homme <b>Ind.</b> : Nombre de recommandations provenant des organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux appliquées (en % du total) <b>B</b> : Présentation de six rapports nationaux sur le secteur des Droits de l'homme en 2008 <b>T</b> : Au moins 20 % des recommandations appliquées	<b>RÉSULTATS 2.1.1</b> Renforcement des capacités juridiques et institutionnelles du Bureau de défense des droits de l'homme (BDDH) et autres afin de promouvoir/protéger les droits de l'homme aux niveaux national et local	<b>Ind.</b> : Nombre de cas présentés au BDDH ayant des résultats positifs <b>B</b> : Le BDDH a reçu 4090 plaintes en 2008, dont 64,8 % en provenance de Yerevan. <b>T</b> : Le nombre de cas présentés au BDDH a augmenté d'au moins 50 %	Régulières 300 000 Autres 1 000 000
		<b>RÉSULTATS 2.1.2</b> Les principaux organismes de protection de l'enfance aux niveaux national et local sont mieux à même de protéger les droits des enfants et de mettre en œuvre la Convention pertinente	<b>ind.</b> : Les institutions de protection de l'enfance ont accru les connaissances en matière de droits de l'enfant et remplissent leurs obligations <b>B</b> : Évaluation nationale de la protection de l'enfance faite en 2007. <b>T</b> : Au moins 25 % du personnel des institutions de protection de l'enfance ont reçu une formation	Régulières 50 000 Autres 400 000
		<b>RÉSULTATS 2.1.3</b> Augmentation des capacités nationales et locales visant à assurer l'égalité des sexes et l'accès des femmes à des postes de responsabilité	<b>Ind.</b> : Nombre de femmes se présentant aux élections et % de celles qui sont élues. <b>B</b> : 8,4 % au parlement, 2 % parmi les chefs de communautés, 4 % dans les conseils. <b>T</b> : Au moins 15 % d'augmentation dans le nombre des femmes candidates aux élections.	Régulières 100 000 Autres 1 000 000

<p><b>RÉSULTATS 2.1.4</b> Amélioration de la capacité des institutions gouvernementales à gérer les frontières, la migration, à combattre la traite des êtres humains et à protéger efficacement leurs droits.</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre de politiques relatives à la migration et à la traite des êtres humains conformes aux normes internationales. <b>B</b> : Création de cadres de politiques générales sur la traite des êtres humains et la migration <b>T</b> : Au moins 3 documents de politique générale sont créés et rendus opérationnels</p>	<p>Régulières 250 000 Autres 1 500 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 2.1.5</b> Amélioration de la capacité des institutions publiques à faire face aux obligations de lutte contre la corruption dans le cadre d'engagements internationaux et de la société civile (SC) s'agissant de suivre les efforts de lutte contre la corruption</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre de mécanismes de politique générale et institutionnels créés <b>B</b> : Adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2006, Adoption de la Stratégie anti-corruption en 2003. La Stratégie 2009-2012 de lutte contre la corruption adoptée en 2009. <b>T</b> : Le cadre de politique générale anti-corruption et institutionnel est conforme à la Convention</p>	<p>Régulières 300 000 Autres 800 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 2.2</b> Augmentation de la capacité à divers niveaux du gouvernement s'agissant d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'inclusion. <b>Ind.</b> : Indice de la Banque mondiale relatif à l'efficacité du Gouvernement <b>B</b> : Indice d'efficacité du Gouvernement 46.4 (indice 0-100) <b>T</b> : Indice d'efficacité du Gouvernement 71.5 d'ici à 2015</p>	<p><b>RÉSULTATS 2.2.1</b> Renforcement des cadres juridiques et institutionnels visant à promouvoir la décentralisation</p>	<p><b>Ind.</b> : nombre d'unions intercommunautaires (UIC) créées et opérationnelles <b>B</b> : L'amendement à la Loi sur l'AGL est devant le Parlement pour adoption. <b>T</b> : Le cadre juridique des UIC est en place; 3 UIC sont créées et opérationnelles</p> <p>Régulières 400 000 Autres 1 000 000</p>

	<p><b>RÉSULTATS 2.2.2</b> Renforcement des capacités d'autogouvernance locale (AGL) en vue d'une planification responsable et améliorée et de la prestation de biens et services publics.</p>	<p><b>Ind.</b> : Augmentation du nombre de AGL acceptant une enveloppe de planification stratégique et d'établissement de budget fondée sur le programme. <b>B</b> : Planification stratégique et budget de performance introduits dans plus de 25 municipalités. <b>T</b> : Au moins 30 % des organismes AGL ont accepté l'enveloppe fondée sur le programme</p>	<p>Régulières 700 000 Autres 700 000</p>
	<p><b>RÉSULTATS 2.2.3</b> Renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques sociales</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre d'institutions nationales dotées de systèmes S &amp; E opérationnelles <b>B</b> : Structures S &amp; E établies dans quatre ministères <b>T</b> : Au moins 30 % des autorités régionales sont dotées d'une structure S &amp; E</p>	<p>Régulières 50 000 Autres 500 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 2.3</b> Les communautés et les populations ont accès aux possibilités de faire état de leurs droits et de participer aux prises des décisions <b>Ind.</b> : L'Institut de partenariat social est opérationnel. <b>B</b> : Accord de partenariat social pour PDS/PRSP2 signé par le Gouvernement et les principaux acteurs de la société civile en 2009. <b>T</b> : Expansion de l'Institut de partenariat social pour englober toutes les politiques et programmes stratégiques.</p>	<p><b>RÉSULTATS 2.3.1</b> Création de mécanismes visant à assurer la participation des SC à l'établissement et au suivi de politiques/programmes stratégiques à tous les niveaux</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre de OSC et de OBC participant aux prises de décision <b>B</b> : La participation de OSC et de OBC à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques est facilitée dans plus de 50 communautés. <b>T</b> : Participation de la SC à l'élaboration des politiques dans au moins 20 % des communautés</p>	<p>Régulières 40 000 Autres 750 000</p>

<p><b>RÉSULTATS 2.3.2</b> Renforcement des médias indépendants et amélioration de l'accès à l'information, particulièrement pour les groupes vulnérables.</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre de journalistes et des professionnels des médias formés</p> <p><b>B</b> : L'indice IREX de viabilité des médias pour 2008 indique qu'en Arménie les médias ne fournissent pas une information objective et équilibrée;</p> <p><b>T</b> : Formation d'au moins 30 % des représentants des médias</p>	<p>Régulières 200,000 Divers 1 000 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 2.3.3</b> Amélioration de la prise de conscience et de la connaissance des droits de l'homme (DH) grâce à l'introduction dans les programmes d'enseignement de type scolaire et non scolaire et à la diffusion de l'information</p>	<p><b>Ind.</b> : Élaboration de mécanismes de politique générale pour renforcer l'enseignement des DH à tous les niveaux du système d'enseignement</p> <p><b>B</b> : En l'absence d'une stratégie d'éducation en matière de DH, des programmes visant les DH sont introduits dans l'enseignement général, certaines universités et la formation de fonctionnaires.</p> <p><b>T</b> : Adoption et introduction d'un plan d'action en matière de DH</p>	<p>Régulières 50 000 Autres 800 000</p>
<p><b>RÉSULTATS 2.3.4</b> Élaboration et mise en œuvre de processus de renforcement de la confiance et de dialogue à tous les niveaux</p>	<p><b>Ind.</b> : Nombre d'initiatives de renforcement de la confiance/sensibilisation mises en œuvre</p> <p><b>B</b> : Certaines indications d'une amélioration possible de la situation régionale</p> <p><b>T</b> : Mise en œuvre d'au moins cinq initiatives concernant le renforcement de la confiance</p>	<p>Régulières 400,000 Autres 1 000 000</p>

**Priorité nationale 3 :** Accès aux services sociaux conformément aux principes de développement soutenable

**Initiative 2 UNDAF :** L'accès aux services sociaux et leur qualité sont améliorés particulièrement pour les groupes vulnérables promouvoir une gestion saine des ressources naturelles.

<b>Élimination de la pauvreté et réalisation d'objectifs de développement agréés sur le plan international, y compris les OMD (Plan stratégique, domaine ciblé 1).</b>	<b>RÉSULTAT 3.1</b> Renforcement des capacités institutionnelles et de mécanismes en place pour satisfaire les besoins des groupes vulnérables <b>Ind.</b> : Dépenses publiques pour les secteurs sociaux - % du PIB <b>B</b> : Santé : 1.5 %; Éducation : 3 %; Prot. sociale : 6% (08) <b>T</b> : Santé 2015 – 2,5 %; Éducation – 4 %; Prot. sociale – 7,8 %	<b>RÉSULTATS 3.1.1</b> Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales à élaborer et mettre en œuvre des politiques sociales et des services sociaux.	<b>Ind.</b> : Pourcentage du personnel du gouvernement national et des autorités locales, des OSC et des institutions régionales/communautaires avec amélioration des connaissances et des aptitudes dans la prestation de services sociaux de qualité <b>B</b> : Responsabilités limitées des institutions AGL dans la prestation de services sociaux. <b>T</b> : Formation d'au moins 25 % du personnel du Gouvernement, des OSC et des institutions régionales/communautaires	Régulières 200 000 Autres 1 000 000

**Priorité nationale 4 :** Promouvoir la gestion efficace des ressources naturelles conformément à des principes de développement soutenable

**Initiative 4 UNDAF :** Les autorités nationales intègrent l'environnement et la réduction des risques de désastre dans les cadres de développement nationaux et locaux.

<b>Environnement et développement soutenable (Plan stratégique, domaine ciblé 4)</b>	<b>RÉSULTATS 4.1</b> L'Arménie est mieux capable d'affronter les principaux défis environnementaux y compris les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles <b>Ind.</b> : Indice de performance environnemental (IPE) <b>B</b> : Points 77,8, rang 62 <b>T</b> : Amélioration du rang de 5 points	<b>RÉSULTATS 4.1.1</b> Élaboration et adoption des politiques nationales et d'instruments pour la mise en œuvre et la conformité avec les accords internationaux en matière d'environnement.	<b>Ind.</b> : % des lois pertinentes modifiées pour les rendre conformes aux normes internationales <b>B</b> : Ratification de 26 accords internationaux multilatéraux en matière d'environnement. <b>T</b> : Présentation de rapports nationaux aux secrétariats pertinents aux dates voulues.	Régulières 0 000 Autres 1 200 000
		<b>RÉSULTATS 4.1.2</b> Introduction de principes de développement soutenable (DS) et incorporation dans les cadres nationaux de politique environnementale	<b>Ind.</b> : Nombre de documents de politique générale incorporant les principes de DS <b>B</b> : Les documents de politique sectorielle visent principalement des questions sectorielles spécifiques. Le Conseil national de haut niveau pour un DS commence ses activités en 2008. <b>T</b> : Tous les principaux documents de politique sectorielle incorporent les principes de DS	Régulières 200 000 Divers 600 000

<b>RÉSULTATS 4.1.3</b> Introduction dans les programmes d'enseignement des principes de développement soutenable	<b>Ind.</b> : Augmentation du nombre des institutions d'enseignement dispensant des cours sur le DS <b>B</b> : Le Gouvernement s'engage à promouvoir l'enseignement d'initiatives de DS. <b>T</b> : 5 Universités ont introduit des programmes d'enseignement incorporant les principes de DS	Régulières 10,000 Autres 200 000
<b>RÉSULTATS 4.1.4</b> Renforcement des capacités nationales et locales d'élaboration de politiques et pratiques novatrices pour faire face et pour s'adapter aux changements climatiques	<b>Ind.</b> : Nombre de documents et d'instruments de politique générale ayant trait aux questions visant l'allègement et l'adaptation concernant les changements climatiques <b>B</b> : Le cadre institutionnel et juridique doit être amélioré <b>T</b> : Élaboration et adoption d'un plan d'action d'adaptation aux changements climatiques	Régulières 200 000 Autres 2 400 000
<b>RÉSULTATS 4.1.5</b> Élaboration et mise en œuvre de politiques/pratiques novatrices de technologies énergétiques efficaces et rationnelles et de production non polluante	<b>Ind.</b> : Nombre d'entreprises adoptant des principes de production non polluante (PPNP) <b>B</b> : Dix entreprises seulement utilisant des PPNP sont opérationnelles <b>T</b> : Un centre national de production non polluante est créé. Trente entreprises au moins adaptent des initiatives de production non polluante.	Régulières 250 000 Autres 2 400 000

<b>Prévention de la crise et redressement (Plan stratégique, domaine ciblé 3)</b>	<b>RÉSULTATS 4.2 :</b> Renforcement des capacités nationales de gestion des risques de désastre Ind. : le système national de réduction des risques de désastre (RRD) est opérationnel B : Absence d'un cadre commun pour la RRD T : Élaboration de la plateforme nationale de RRD; élaboration d'un système national d'information sur les risques	<b>RÉSULTATS 4.2.1</b> Renforcement aux niveaux national et local des capacités de réduction des risques de désastre (RRD) pour la préparation, l'allègement et la réponse face aux risques et aux dangers concernant la santé publique	<b>Ind. :</b> Le cadre de RRD est en place. Le système d'alerte avancée pour les principaux risques naturels fonctionne. <b>B :</b> Stratégie nationale en matière de RRD non disponible; absence d'un système national d'alerte avancée et de structure normalisée d'information sur les risques <b>T:</b> Élaboration et approbation d'une stratégie nationale de RRD; renforcement des systèmes d'alerte avancée pour les risques sérieux	Régulières 200 000 Autres 1 400 000
---	---	--	--	--

**TOTAL GÉNÉRAL : \$ 35 843 000** (dont des ressources régulières totales : \$7 643 000 et autres ressources totales : \$28,200,000)